

Synthèse des principales réalisations associées à la Politique nationale de l'eau

(Dernière mise à jour : 26 octobre 2012)

Engagements	Maître d'œuvre	Principales réalisations
1. Entreprendre la révision du cadre juridique de l'eau et développer des outils légaux nécessaires à la mise en œuvre de la politique	MDDEFP	<ul style="list-style-type: none"> • Adoption en juin 2009 de la Loi affirmant le caractère collectif des ressources en eau et visant à renforcer leur protection (Loi sur l'eau). • Adoption de la réglementation afférente : <ul style="list-style-type: none"> ○ Règlement sur la déclaration des prélèvements d'eau (2009); ○ Règlement sur la redevance exigible pour l'utilisation de l'eau (2010); ○ Règlement concernant le cadre d'autorisation de certains projets de transfert d'eau hors du bassin du fleuve Saint-Laurent (2011); ○ Règlement modifiant le Règlement sur la déclaration des prélèvements d'eau (2011).
2. Mettre en œuvre progressivement la gestion intégrée des ressources en eau par bassin versant	MDDEFP	<ul style="list-style-type: none"> • Première génération des plans directeurs de l'eau (PDE) produits par les 33 bassins versants prioritaires initiaux. • Création des 40 zones de gestion couvrant tout le Québec méridional (mars 2009).
3. Soutenir financièrement et techniquement le fonctionnement de 33 organismes de bassins	MDDEFP	<ul style="list-style-type: none"> • Financement 2009-2013 des 40 organismes de zones de gestion et du Regroupement des organismes de bassins versants du Québec (ROBVQ) : 5,2 M\$/an.
4. Regrouper et développer l'information sur l'eau et les écosystèmes aquatiques requise pour la gouvernance de l'eau	MDDEFP	<ul style="list-style-type: none"> • Mise en place du système géomatique de la gouvernance de l'eau (SGGE) (2004). • Création du Bureau des connaissances sur l'eau (2008). • Développement du système de gestion des prélèvements d'eau (2009). • Développement en cours du Portail des connaissances sur l'eau.

Engagements	Maître d'œuvre	Principales réalisations
5. Entreprendre un inventaire des grands aquifères du Québec	MDDEFP	<ul style="list-style-type: none"> • Programme d'acquisition de connaissances sur les eaux souterraines (2008) : <ul style="list-style-type: none"> ○ Projets complétés : étude hydrogéologique des bassins versants des rivières Châteauguay (2006), Chaudière (parties basse-Chaudière et moyenne-Chaudière, 2008) et Saint-François (travaux partiels); ○ Projets en cours : sud-ouest de la Mauricie, Bécancour, Saguenay—Lac-Saint-Jean, Abitibi-Témiscamingue, Montérégie-Est, Communauté métropolitaine de Québec, Outaouais; ○ Six nouveaux projets : Abitibi-Témiscamingue-2, Bas-Saint-Laurent, Chaudière-Appalaches, Charlevoix-Haute-Côte-Nord, Nicolet-Saint-François, Vaudreuil-Soulanges. • Programmes de recherche sur la connaissance des eaux souterraines (2008) : <ul style="list-style-type: none"> ○ Action concertée sur l'aménagement du territoire et la gestion durable de la ressource eau souterraine (en collaboration avec le Fond québécois de recherche socio-culturel (FQRSC); ○ Programme de recherche en partenariat sur les eaux souterraines (en collaboration avec le Fond québécois de recherche nature et technologie (FQRNT).
6. Approfondir et compléter les connaissances concernant les principaux bassins versants du Québec et soutenir la mise à jour de l'information afférente sur une base permanente	MDDEFP	<ul style="list-style-type: none"> • Développement en cours du Portail des connaissances sur l'eau. • Développement du réseau rivière qui comprend 288 stations d'échantillonnages dans une soixantaine de bassins versants, incluant le fleuve Saint-Laurent.
7. Appuyer les associations de riverains de lacs de villégiature	MDDEFP	<ul style="list-style-type: none"> • Développement du réseau de surveillance volontaire des lacs (RSVL) qui a atteint en 2012 l'objectif de 700 lacs inscrits. • Consolidation du partenariat avec les organismes environnementaux (OBV, CRE, municipalités et autres) dans le développement des outils du RSVL ainsi que la formation et le soutien des participants. • Développement d'outils spécifiques : <ul style="list-style-type: none"> ○ Guide à la planification des inventaires (2007); ○ Guide d'élaboration d'un plan directeur de bassin versant de lac et adoption de bonnes pratiques (2007); ○ Protocole de caractérisation de la bande riveraine (2007);

Engagements	Maître d'œuvre	Principales réalisations
		<ul style="list-style-type: none"> ○ Protocole de suivi visuel des fleurs d'eau d'algues bleu-vert (2008) et document de soutien; ○ Protocoles d'échantillonnage de la qualité et de la mesure de la transparence (mise à jour 2012); ○ Protocole de suivi du périphyton et document de soutien (2012).
8. Développer et mettre en place des programmes de sensibilisation et d'éducation à l'intention des divers acteurs de l'eau	MDDEFP	<ul style="list-style-type: none"> • Rédaction et publication de divers documents d'information. • Soutien aux organismes de bassin versant et au ROBVQ. • Développement en cours du Portail des connaissances sur l'eau.
9. Développer et mettre en place, de façon progressive et à compter de 2003, un régime de redevances pour l'utilisation (prélèvement et rejet) des ressources en eau du Québec	MDDEFP	<ul style="list-style-type: none"> • Adoption en décembre 2010 du Règlement sur la redevance exigible pour l'utilisation de l'eau.
10. Assurer la participation des nations et des communautés autochtones à la gestion des eaux, dans le cadre des ententes conclues et à conclure entre celles-ci et le gouvernement du Québec	MDDEFP SAA	<ul style="list-style-type: none"> • Nations et communautés autochtones consultées dans le cadre de l'élaboration et de l'approbation des plans directeurs de l'eau. • Entente sur la gouvernance dans le territoire d'Eeyou Istchee/Baie James entre les cris d'Eeyou Istchee et le gouvernement du Québec/volet gestion intégrée de l'eau (2012).
11. Intensifier la participation du Québec au sein des organisations internationales de gestion du bassin des Grands Lacs et du Saint-Laurent	MDDEFP MRIFCE	<ul style="list-style-type: none"> • Participation du Québec aux travaux des organismes suivants : <ul style="list-style-type: none"> ○ Conseil régional des ressources en eau des Grands Lacs et du fleuve Saint-Laurent; ○ Commission mixte internationale; ○ Commission des Grands Lacs; ○ Conseil de la qualité de l'eau des Grands Lacs; ○ Comité exécutif binational de l'Accord relatif à la qualité de l'eau dans les Grands Lacs.

Engagements	Maître d'œuvre	Principales réalisations
12. Intensifier, dans tous les domaines pertinents relatifs à l'eau, la participation du gouvernement du Québec afin de promouvoir ses intérêts et de partager ses compétences dans les ententes, les organisations et les forums internationaux	MRIFCE MDDEFP	<ul style="list-style-type: none"> • Participation du Québec à différents événements nationaux et internationaux notamment : <ul style="list-style-type: none"> ○ Forum mondial de l'eau en 2003, 2006, 2009 et 2012; ○ Réseau International des Organismes de Bassin (RIOB), dont le Québec est membre depuis 1996 et dont il a assuré la présidence entre 2002 et 2004; ○ Collaboration régulière avec le Secrétariat International de l'Eau (SIE).
13. Accentuer les efforts du Québec sur la scène internationale en soutenant et en facilitant l'exportation de l'expertise publique et privée dans les domaines de la technologie, de la gestion et de la protection de la ressource eau	Services Québec	<ul style="list-style-type: none"> • La réalisation de cet engagement se fait par l'intermédiaire des engagements 11 et 12 ainsi que dans le cadre de la promotion des technologies et de l'expertise québécoise. • Stratégie gouvernementale de développement de l'industrie québécoise de l'environnement et des technologies vertes (2008).
14. Traduire, par une reconnaissance officielle, sa vision du Saint-Laurent comme un patrimoine national à protéger, à développer et à mettre en valeur	MDDEFP	<ul style="list-style-type: none"> • L'article 13 de la Loi affirmant le caractère collectif des ressources en eau et visant à renforcer leur protection reconnaît le Saint-Laurent à titre d'unité hydrographique d'intérêt exceptionnel (2009).
15. Mettre en œuvre la gestion intégrée du Saint-Laurent (GISL)	MDDEFP	<ul style="list-style-type: none"> • Les engagements du gouvernement du Québec à l'égard de la mise en œuvre de la GISL ont été inscrits dans l'Entente Canada/Québec sur le Saint-Laurent 2011-2016. • L'Entente prévoit la mise en place graduelle de 12 Tables de concertation régionales (TCR), dont sept d'ici 2016 (Zones de Québec, Montréal, du lac Saint-Pierre, des Îles-de-la-Madeleine, du Sud et du Nord de l'estuaire maritime et l'estuaire moyen). • Organisation d'un Forum annuel sur le Saint-Laurent, dont le premier a été tenu le 27 mars 2011.
16. Conclure une nouvelle entente Canada-Québec sur le Saint-Laurent et en assurer sa mise en œuvre	MDDEFP	<ul style="list-style-type: none"> • Entente Canada/Québec sur le Saint-Laurent (2011-2026).

Engagements	Maître d'œuvre	Principales réalisations
17. Soutenir financièrement, au cours des cinq prochaines années, la mise aux normes de toutes les installations d'approvisionnement et de traitement de l'eau potable	MAMROT	<ul style="list-style-type: none"> • Intensification des travaux de mise aux normes à partir de 2005 grâce à une hausse des investissements gouvernementaux en infrastructures. • Sommes réservées dans les divers programmes d'infrastructures pour répondre en priorité à ce besoin.
18. Préparer, d'ici 2004, une stratégie de protection des sources de captage d'eau de surface	MDDEFP	<ul style="list-style-type: none"> • Projet de stratégie de protection et de conservation des sources destinées à l'alimentation en eau potable publié à des fins de consultation publique (avril 2012).
19. Augmenter et améliorer la capacité d'intervention, d'enquête, d'évaluation des risques ou des impacts des directions régionales de santé publique, lors d'éventuels dépassements de normes de la qualité de l'eau ou lors de l'éclosion de maladies d'origine hydrique	MSSS	<ul style="list-style-type: none"> • Le Programme national de santé publique 2003-2012 cible prioritairement la prévention des maladies hydriques. • Mise en place d'un système de surveillance des maladies d'origine hydrique. • Réalisation d'activités de prévention (ex. : Production de divers dépliants d'information destinés à la population).
20. Intensifier les activités d'acquisition des connaissances et de développement en soutien aux interventions visant la protection et la restauration des habitats fauniques, riverains et humides	MDDEFP	<ul style="list-style-type: none"> • Réalisation de projets de conservation et de mise en valeur de la faune et des habitats aquatiques dans le cadre du Plan conjoint des habitats de l'est (PCHE). • Publication du deuxième "Plan de rétablissement du chevalier cuirvé (Moxostoma hubbsi) au Québec — 2012-2017", qui fait suite au premier plan de rétablissement 2004-2008.

Engagements	Maître d'œuvre	Principales réalisations
21. Élaborer et mettre en œuvre, d'ici 2004, un plan d'action pour la protection, la restauration et la mise en valeur des rives et du littoral des lacs et des cours d'eau, de leurs plaines inondables ainsi que des milieux humides	MDDEFP	<ul style="list-style-type: none"> • Enquête sur l'application de la Politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables par les municipalités (2004). • Mise à jour de la Politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables (2008). • Production du guide d'élaboration d'un plan de conservation des milieux humides (2008). • Cartographie détaillée en cours des milieux humides des Basses-terres du Saint-Laurent et de la Plaine du Lac-Saint-Jean.
22. Étendre l'application de la Politique de débits réservés écologiques pour la protection du poisson et de ses habitats à d'autres composantes des écosystèmes aquatiques	MDDEFP	<ul style="list-style-type: none"> • Travaux entrepris dans le cadre de l'élaboration de la méthode d'évaluation des impacts cumulatifs des prélèvements d'eau.
23. Établir, d'ici 2005, des critères pour l'allocation des prélèvements d'eau et des dérivations de cours d'eau	MDDEFP	<ul style="list-style-type: none"> • Section VI de la Loi affirmant le caractère collectif des ressources en eau et visant à renforcer leur protection (Loi sur l'eau) adoptée en 2009. • Règlement concernant le cadre d'autorisation de certains projets de transfert d'eau hors du bassin du fleuve Saint-Laurent adopté en 2011. • Projet de Règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection publié pour consultation (décembre 2011).
24. Doter le Québec, d'ici 2008, d'un réseau de « réserves aquatiques »	MDDEFP	<ul style="list-style-type: none"> • Adoption de la Loi sur la conservation du patrimoine naturel (2002). • Création d'une réserve aquatique et de huit réserves aquatiques projetées. • Protection de 21 rivières par l'intermédiaire soit d'une réserve aquatique projetée, d'un parc national ou marin, d'une réserve de parc ou d'une réserve de biodiversité projetée.

Engagements	Maître d'œuvre	Principales réalisations
25. Réviser d'ici 2005 les pratiques d'aménagement forestier afin de réduire les impacts sur les milieux aquatiques, riverains et humides	MRN	<ul style="list-style-type: none"> • Adoption, et application dans les plans généraux d'aménagement 2008-2013, des objectifs de protection et de mise en valeur des ressources du milieu forestier (OPMV), dont plusieurs concernent la protection des milieux aquatiques, riverains et humides. • Intégration des OPMV et de nouveaux objectifs de protection de ces milieux dans la Stratégie d'aménagement durable des forêts (SADF) (en cours d'élaboration). • Lignes directrices rattachées aux objectifs sur la conservation des sols et de l'eau : plans généraux d'aménagement forestier de 2008-2013. • Guide d'élaboration des plans d'action pour la réduction de l'orniérage, des pertes de superficie productive et de l'érosion du réseau routier en milieu forestier. Plans d'aménagement forestier intégré de 2013-2018. • Règlement sur l'aménagement durable des forêts permettant une protection accrue des milieux aquatiques, riverains et humides (en cours d'élaboration).
26. Mettre en place une stratégie d'assainissement des cours d'eau à l'échelle du bassin versant	MDDEFP	<ul style="list-style-type: none"> • Depuis 1980, le gouvernement du Québec poursuit l'élaboration d'objectifs environnementaux pour les rejets ponctuels (OER) et leur intégration dans les autorisations délivrées par le MDDEFP. • Les PDE (engagement # 2) visent notamment à identifier les actions prioritaires qui contribueront à l'assainissement des cours d'eau.
27. Atteindre d'ici 2010, un état d'équilibre quant à la capacité de support en phosphore des sols.	MAPAQ MDDEFP	<ul style="list-style-type: none"> • Le programme ferme par ferme a été finalisé en 2007-2008. • Le Règlement sur les exploitations agricoles exige, depuis 2010, le dépôt du bilan de phosphore à l'équilibre et la caractérisation des sols. • La contribution du MAPAQ au niveau de cet engagement s'est concrétisée par la conception du plan d'accompagnement agroenvironnemental (PAA), qui aide l'exploitant agricole à cibler les mesures nécessaires pour atteindre l'équilibre en phosphore. Du 1^{er} avril 2004 au 31 mars 2012, 13 660 exploitations agricoles ont réalisé un PAA.

Engagements	Maître d'œuvre	Principales réalisations
<p>28. Poursuivre et mettre en œuvre les décisions prises lors du Forum sur l'agriculture et l'agroalimentaire : « Un environnement à valoriser »</p>	<p>MAPAQ</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Le programme d'aide financière Prime-Vert aide les entreprises agricoles à se conformer à la réglementation environnementale. Les subventions allouées par ce programme incitent aussi les producteurs agricoles à adopter des pratiques allant au-delà des obligations réglementaires (pratiques de conservation des sols et de l'eau). • Réalisation d'un nouveau « Portrait agroenvironnemental des fermes » en 2003 avec une mise à jour en 2007. • Plusieurs projets réalisés afin de limiter l'accès des animaux de ferme aux cours d'eau : entre 2002 et 2012, il y a eu plus de 3 500 projets de retrait des animaux des cours d'eau subventionnés par le programme d'aide financière Prime-Vert, pour un montant de près de 16,5 M\$. • Depuis 2005, 56 projets collectifs de gestion de l'eau par bassin versant ont progressivement vu le jour en milieu agricole. Près de 6 000 agriculteurs ont été ciblés dans ces zones. • Poursuite de l'encadrement agroenvironnemental des entreprises agricoles du Québec : les clubs-conseils en agroenvironnement (CCAÉ) sensibilisent et accompagnent les exploitations agricoles adhérentes dans l'adoption de pratiques agricoles respectueuses de l'environnement. L'effectif des CCAÉ témoigne de l'intérêt des producteurs agricoles pour ce type de services-conseils. En 2010-2011, 300 conseillers, œuvrant dans 78 CCAÉ répartis à l'échelle de la province, ont accompagné près de 8 945 exploitations agricoles adhérentes. • Plusieurs projets concernant les ouvrages de stockage des fumiers et autres méthodes alternatives ont été réalisés et soutenus financièrement par le MAPAQ; 96 % des entreprises agricoles entreposent maintenant leurs fumiers de façon adéquate.
<p>29. Soutenir, en territoire agricole, l'établissement de corridors riverains boisés en lien avec les milieux naturels</p>	<p>MDDEFP</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Réalisation en 2004 de trois projets pilotes : <ul style="list-style-type: none"> ○ Le bassin versant de la rivière Sainte-Anne géré par le Conseil de bassin versant de la rivière Sainte-Anne (CAPSA); ○ Le bassin versant de la rivière Nicolet géré par la MRC Nicolet-Yamaska; ○ Le bassin versant de la rivière Richelieu géré par le Comité de concertation et de valorisation du bassin de la rivière Richelieu (COVABAR). • Projet sur l'utilisation d'incitatifs financiers pour l'établissement de corridors boisés et de bande riveraine en milieu agricole (CAPSA, 2007).

Engagements	Maître d'œuvre	Principales réalisations
30. Introduire l'écoconditionnalité dans un ensemble de programmes de soutien du secteur agricole	MAPAQ	<ul style="list-style-type: none"> • Depuis 2005, les exploitations agricoles sont assujetties aux mesures d'écoconditionnalité en lien avec l'application du programme de crédit de taxes foncières agricoles du MAPAQ et les programmes d'assurances agricoles de La Financière agricole du Québec. • Le MAPAQ, La Financière agricole du Québec et le MDDEFP ont élaboré conjointement un système d'information permettant d'assujettir les exploitations agricoles, dès 2011, à un nouveau critère d'écoconditionnalité, à savoir la transmission du bilan de phosphore à l'équilibre. Depuis 2012, cette transmission se fait par voie électronique, avant le 15 mai de chaque année.
31. Réduire d'ici 2010, la pression sur l'environnement issue de l'usage des pesticides	MAPAQ MDDEFP	<ul style="list-style-type: none"> • Adoption du Code de gestion des pesticides (2003). • Adoption du Règlement modifiant le Règlement sur les permis et les certificats pour la vente et l'utilisation des pesticides (2003). • Initiative conjointe MAPAQ-MDDEP sur les pesticides en milieu agricole (2006). • Plan d'action concerté sur l'agroenvironnement et la cohabitation harmonieuse 2007-2010 — Enjeu : Réduction et rationalisation des pesticides. • Ajout, dans le programme Prime-Vert, d'un sous-volet visant à réduire la dérive aérienne des pesticides et à favoriser leur emploi plus efficace et sécuritaire afin de réduire les risques pour la santé et l'environnement (sous-volet 11.2 – Équipement d'application des pesticides). • Développement d'outils en collaboration avec différents partenaires : <ul style="list-style-type: none"> ○ Indicateur de risque des pesticides du Québec (IRPeQ) (2007); ○ Gestion rationnelle et sécuritaire des pesticides (SAGe pesticides) (2008); ○ La dérive des pesticides : prudence et solutions (2008); ○ Trousse d'information sur les pesticides pour protéger l'environnement et la santé humaine (2010); ○ Des haies brise-vent pour réduire la dérive des pesticides en verger (2011). • Lancement de la Stratégie phytosanitaire québécoise en agriculture 2011-2021, adoptée en 2011 par les différents partenaires.

Engagements	Maître d'œuvre	Principales réalisations
32. Soutenir techniquement et financièrement les entreprises piscicoles existantes	MAPAQ	<ul style="list-style-type: none"> • Mise en œuvre de la Stratégie de développement durable de l'aquaculture en eau douce au Québec (2004-2015). • Réalisation d'un portrait aquaenvironnemental des piscicultures (2004-2008). • Soutien technique et/ou financier pour l'élaboration et la mise en œuvre des plans d'intervention visant la réduction des rejets de phosphore ainsi que le suivi environnemental après travaux. Montant total de subvention dans le cadre du programme de soutien financier Aquableu accordé : 2 925 713 \$ pour 17 projets (au 30 juin 2012). • Soutien financier à un programme de recherche et développement par le programme « Volet III » de la Société de recherche et de développement en aquaculture continentale (SORDAC) : 199 799 \$ (au 1er août 2012).
33. Étendre l'application du Programme de rejets industriels (PRRI)	MDDEFP	<ul style="list-style-type: none"> • Attestations d'assainissement des établissements du secteur des pâtes et papiers : au 1^e septembre 2012, sur 47 établissements, 44 ont reçu leur 2^e attestation (5 sont en arrêt de production, 2 sont titulaires d'une 1^e attestation). • Pour le secteur de l'industrie minérale et de la première transformation des métaux, le décret a été adopté en mai 2002 et la délivrance des attestations a débuté en 2005. Au 1^e septembre 2012, 19 attestations sur 56 ont été délivrées. • Préparation de la mise en œuvre du PRRI pour le secteur de la chimie organique et inorganique (2013).
34. Mettre en place un mécanisme de prise en charge des industries non assujetties au PRRI	MDDEFP	<ul style="list-style-type: none"> • Réalisation des lignes directrices pour l'utilisation des objectifs environnementaux de rejets relatifs aux rejets industriels dans le milieu aquatique (2008). • Réalisation de lignes directrices pour l'élaboration d'un programme d'auto surveillance des effluents industriels des secteurs non réglementés (2009). • Mise à jour en cours des lignes directrices du secteur agroalimentaire (2011).

Engagements	Maître d'œuvre	Principales réalisations
35. Poursuivre la restauration des parcs de résidus miniers	MRN	<ul style="list-style-type: none"> • L'inventaire du passif environnemental au Secteur des mines a été complété au 31 mars 2011. Les travaux de restauration des sites miniers inscrits à l'inventaire sont réalisés selon la planification établie dans le cadre du programme national de réhabilitation des sites contaminés.
36. Inciter et aider les municipalités à réduire de 20 %, d'ici 2007, la fréquence des débordements des réseaux unitaires en temps de pluie	MAMROT	<ul style="list-style-type: none"> • Travaux réalisés pour contrôler les débordements à la Ville de Québec par la mise en place d'ouvrages de rétention. • 26 projets en cours ou réalisés totalisant une aide de 316,6 M\$. Priorité donnée à Montréal et à Laval concernant la poursuite des travaux de contrôle de débordement; une aide gouvernementale de 98,6 M\$ et de 16,0 M\$ respectivement prévus à cette fin dans le volet Grands projets du Fonds Chantiers Canada.
37. Éliminer d'ici 2007, les rejets (débordements) d'eaux usées par temps sec	MAMROT	<ul style="list-style-type: none"> • Diffusion en 2006 de guides pour la recherche et l'élimination des raccordements inversés et l'élaboration d'un plan d'action. • Depuis 2005, une condition a été introduite dans les règles et les normes des programmes obligeant les municipalités qui reçoivent une aide financière pour des travaux sur les infrastructures d'eau potable ou d'eaux usées à concevoir et appliquer un programme d'élimination des raccordements inversés à l'égout.
38. Compléter, d'ici 2007, le programme d'assainissement dans plus d'une cinquantaine de petites municipalités de manière à éliminer leurs rejets d'eaux usées directement dans les cours d'eau	MAMROT	<ul style="list-style-type: none"> • 50 ciblés dont 13 complétés. 15 des 37 autres ont reçu une promesse d'aide financière. • Depuis le lancement de la PNE, 139 autres stations d'épuration dans 134 municipalités ont été mises en opération ou ont subi des modifications majeures.
39. Assurer la désinfection des eaux usées provenant des stations d'épuration, là où la protection des usages le justifie	MAMROT	<ul style="list-style-type: none"> • Le MAMROT a dénombré, en collaboration avec le MDDEFP, 42 stations d'épuration où la mise en place d'équipements de désinfection est requise. Les fonds requis à cette fin sont prévus par le MAMROT dans le Programme québécois d'infrastructures.

Engagements	Maître d'œuvre	Principales réalisations
		<ul style="list-style-type: none"> • Entente conclue en 2010 entre le MAMROT et la Ville de Montréal concernant la désinfection de l'effluent de la station d'épuration de Montréal. • Promesses d'aide financière totalisant 79 M\$ pour 7 autres projets.
40. Diminuer, d'ici 2005, la toxicité des effluents par l'élaboration et la mise en œuvre d'un plan d'action	MAMROT	<ul style="list-style-type: none"> • Financement d'expériences pilotes pour tester et développer des nouvelles technologies et des nouveaux procédés permettant de réduire la toxicité. • Des mesures du pH et de l'azote ammoniacal sont exigées depuis 2006 dans le cadre du suivi des ouvrages municipaux d'assainissement. • Démarche d'autorisation des projets comportant le rejet de fortes charges d'azote ammoniacal dans des ouvrages municipaux d'assainissement des eaux (2008).
41. Élaborer et mettre en œuvre la stratégie d'encadrement des rejets urbains	MDDEFP	<ul style="list-style-type: none"> • Réalisation du Guide de bonnes pratiques sur la gestion des eaux pluviales à l'intention des municipalités (février 2011) et formulation de nouvelles exigences relatives à la gestion des eaux pluviales lors de l'autorisation de projets de développement (applicables à compter du 1^{er} janvier 2012). • Élaboration en cours d'un projet de Règlement sur les ouvrages municipaux d'assainissement des eaux usées harmonisé avec la Stratégie pancanadienne pour la gestion des effluents d'eaux usées municipales.
42. Aider les municipalités à assurer la conformité des dispositifs de traitement des eaux usées des résidences isolées conformément au Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées (Q-2,r.22)	MDDEFP	<ul style="list-style-type: none"> • Mise en onde en 2009 d'une base de données sur le suivi des dispositifs de traitement d'eaux usées des résidences isolées ; mises à jour en 2011 et en 2012. • Mise à jour du Guide d'application du Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées (Q-2, r.22) (2009). • Modification de la Loi sur les compétences municipales (2007) pour permettre aux municipalités d'installer, entretenir ou mettre aux normes tout système de traitement des eaux usées d'une résidence isolée au sens du Règlement.

Engagements	Maître d'œuvre	Principales réalisations
		<ul style="list-style-type: none"> • Modification du Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées (Q-2, r.22) (2008) pour mieux encadrer l'entretien et l'installation des systèmes de traitement. • Production du Guide de réalisation d'un relevé sanitaire d'une installation de traitement des eaux usées d'une résidence isolée située en bordure des lacs et des cours d'eau (2007). • Entrée en vigueur, à compter du 1^{er} septembre 2011, de la disposition de la Loi sur l'eau permettant aux municipalités de conserver le fruit des amendes résultant des poursuites pénales qu'elles intentent pour faire appliquer le Règlement.
<p>43. Inciter l'ensemble des municipalités à atteindre un taux de renouvellement de leurs réseaux de 0,8 % par année d'ici 2007 et de 1 % par année d'ici 2012</p>	MAMROT	<ul style="list-style-type: none"> • Depuis 2005, les plans d'intervention sont obligatoires pour les municipalités qui soumettent une demande d'aide financière au MAMROT pour le renouvellement de leurs conduites. • L'analyse des rapports financiers des municipalités a permis de faire une appréciation sommaire confirmant que les cibles de 0.8 % en 2007 et 1% en 2012 sont atteintes.
<p>44. Assurer le respect des normes de qualité lors de la construction, de la réhabilitation ainsi que du remplacement des infrastructures existantes</p>	MAMROT	<ul style="list-style-type: none"> • Inclusion depuis 2005 de conditions dans les protocoles d'entente des programmes d'aide financière du MAMROT pour des travaux d'infrastructures afin d'assurer un contrôle de qualité de ces travaux (attestation de qualité signée par un ingénieur ou un architecte selon la nature du projet).
<p>45. Atteindre, à partir de 2005, un taux d'utilisation des techniques de réhabilitation des réseaux de 25 % par rapport au remplacement</p>	MAMROT	<ul style="list-style-type: none"> • Le Centre d'expertise et de recherche en infrastructures urbaines (CERIU) est à réaliser une étude visant à appuyer les décisions des gestionnaires et des patriciens du milieu des infrastructures souterraines dans le choix des techniques de réhabilitation sans tranchée. Compilation des données de 2006 à 2011 en cours au MAMROT. • Les résultats de la compilation des données incluant le transfert de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) et le Programme de renouvellement de conduites (PRECO) du MAMROT démontrent que 20,6 % des conduites ont été réhabilités dans le cadre de ces programmes.

Engagements	Maître d'œuvre	Principales réalisations
46. Développer, en 2003, un outil permettant d'établir le coût de revient des services d'eau	MAMROT	<ul style="list-style-type: none"> • Détermination et utilisation de six indicateurs de gestion municipale dont les résultats sont fournis par les municipalités depuis 2003. • L'outil permettant d'établir le coût de l'eau est développé. • Début 2012 : les municipalités complètent actuellement le formulaire de la stratégie d'économie d'eau potable (bilan de l'usage de l'eau). • Décembre 2012 : l'analyse des résultats des bilans de l'usage de l'eau permettra de mesurer le coût de l'eau.
47. Mesurer la performance de la gestion des services d'eau par le développement d'outils appropriés	MAMROT	<ul style="list-style-type: none"> • Suivi de la performance des ouvrages municipaux d'assainissement au moyen de SOMAE (Système de suivi des ouvrages municipaux d'assainissement des eaux). • Suivi de la gestion des services d'eau à l'aide d'indicateurs de gestion municipale. • Développement d'un tableau de bord sur l'appréciation de la qualité de la gestion par les municipalités québécoises de leurs infrastructures d'eau en cours de réalisation.
48. Accroître l'expertise québécoise dans les services d'eau en favorisant l'utilisation de nouvelles technologies et des meilleures façons de faire	MAMROT	<ul style="list-style-type: none"> • Soutien financier à l'expérimentation de nouvelles technologies par l'intermédiaire du programme Travaux d'infrastructures Canada Québec (TICQ-2000 – 24,8 M\$), du Fonds sur l'infrastructure municipale rurale (FIMR – 4 M\$) et du Programme d'infrastructures Québec-Municipalités (PIQM – 2 M\$). • Collaboration en continu sous diverses formes avec le Centre d'expertise et de recherche en infrastructures urbaines (CERIU) et RÉSEAU environnement pour le développement et la promotion de nouvelles technologies.

Engagements	Maître d'œuvre	Principales réalisations
49. Élaborer une stratégie québécoise de conservation de l'eau potable qui rende conditionnelle l'attribution de toute aide financière à l'adoption de mesures d'économie d'eau et de réduction des fuites de la part des municipalités	MAMROT	<ul style="list-style-type: none"> • Procédure mise en place pour le suivi en continu du respect de la clause protocolaire qui oblige les municipalités subventionnées pour des infrastructures d'eau à adopter et appliquer un programme d'économie d'eau potable. • La Stratégie québécoise d'économie d'eau potable a été lancée le 28 mars 2011. De plus, depuis le 1^{er} avril 2012, les municipalités doivent compléter le bilan d'usage de l'eau, approuver le plan d'action et adopter une réglementation sur l'usage de l'eau pour bénéficier d'une aide financière pour des projets en eau.
50. Implanter un programme de conservation de l'eau dans les édifices gouvernementaux	SIQ	<ul style="list-style-type: none"> • La Stratégie québécoise d'économie d'eau potable (2011) inclut une politique d'économie d'eau potable dans les immeubles gouvernementaux et ceux des réseaux parapublics de la santé et de l'éducation.
51. Encadrer les délégations de gestion au secteur privé en favorisant l'utilisation de contrats types de gestion et de suivi	MAMROT	<ul style="list-style-type: none"> • Les travaux d'élaboration d'un contrat type pour encadrer et suivre les délégations de gestion des services d'eau au secteur privé ont été complétés en 2011-2012. • Travaux en cours pour valider et approuver le projet de contrat.
52. Élaborer un programme d'aide aux municipalités et aux organismes du milieu afin de développer un réseau d'accès publics au Saint-Laurent ainsi qu'aux autres plans et cours d'eau du Québec	MDDEFP Tourisme Québec	<ul style="list-style-type: none"> • Des projets d'accès ont été réalisés sur le Saint-Laurent. À titre d'exemple mentionnons quelques projets en lien avec le Plan Saint-Laurent 2005-2010 : <ul style="list-style-type: none"> ○ Aménagement de la Pointe Yamachiche pour l'observation des oiseaux; ○ Reprofilage du chenal Landroche (lac Saint-Pierre); ○ Construction à Pierreville, d'une rampe d'accès et achat de quais à l'embouchure de la rivière Saint-François. Par ailleurs, mentionnons également : <ul style="list-style-type: none"> ○ Réalisation des phases 1 et 2 de la promenade Samuel-De Champlain; <ul style="list-style-type: none"> ▪ phase 3 (2012-2020), coût de 100 M\$, entièrement financé par le gouvernement du Québec, comprend notamment la construction d'un miroir d'eau à la station du Foulon. • De plus, le Plan Saint-Laurent (2011-2026) comprend l'orientation 5 "Identifier et

Engagements	Maître d'œuvre	Principales réalisations
		<p>valoriser les sites d'accès publics" qui a permis d'élaborer deux projets qui sont en cours actuellement:</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Validation des inventaires et des usages des sites d'accès publics à l'aide des technologies d'observation de la terre. Ce projet va s'amorcer en 2013; ○ Élaboration des outils électroniques d'information et de sensibilisation sur les usages durables.
53. Élaborer une stratégie pour développer la pêche récréative au Québec	MDDEFP	<ul style="list-style-type: none"> • Élaboration en cours d'une nouvelle stratégie de développement de la pêche récréative, comprenant principalement l'amélioration des programmes existants et un apport financier plus substantiel pour favoriser la relève chez les jeunes tel que : <ul style="list-style-type: none"> ○ Fête de la pêche (événement national); ○ Le Programme de soutien à l'ensemencement des lacs et de cours d'eau; ○ Réinvestissement dans le domaine de la faune (RDF), comprend des projets d'initiation à la pêche récréative. • Fond d'aide pour la protection des rivières à saumon..
54. Poursuivre la mise en œuvre des recommandations du Comité de consultation sur la sécurité nautique et la qualité de vie sur les lacs et les cours d'eau du Québec	MDDEFP	<ul style="list-style-type: none"> • Adoption du Règlement portant sur la protection des eaux contre les rejets des embarcations de plaisance (juin 2008).
55. Soutenir, en collaboration avec la Fédération québécoise du canot et du kayak et les associations touristiques régionales, le développement de sentiers nautiques au Québec	Tourisme Québec	<ul style="list-style-type: none"> • Développement de la Route bleue : <ul style="list-style-type: none"> ○ Huit routes bleues sont actuellement réalisées ou en développement, soit : <ul style="list-style-type: none"> - Route bleue du sud de l'estuaire 400 km (2005); - Route bleue des baleines 350 km (2006); - Route bleue de la Gaspésie 700 km (2007); - Route bleue Québec et Chaudière-Appalaches 300 km (2008); - Route bleue du Grand Montréal 190 km (2010); - Route bleue de Charlevoix 185 km (2012); - Route bleue Lac-Saint-Pierre-Les Deux Rives, section Les Deux Rives (prévue en 2012); - Route bleue du Haut-Saint-Laurent (2012).

Engagements	Maître d'œuvre	Principales réalisations
56. Élaborer, d'ici 2005, un plan de développement du tourisme nautique en matière de croisières internationales dans une perspective de développement durable	Tourisme Québec	<ul style="list-style-type: none"> • Stratégie de marketing 2010-2013 des croisières internationales sur le Saint-Laurent (2011). • Guide pour la prise en compte des principes de développement durable – Programme d'aide à la stratégie des croisières (2009). • Programme d'aide à la stratégie des croisières (2009). • Publication en 2008 de la Stratégie de développement durable et de promotion des croisières internationales sur le fleuve Saint-Laurent.
57. Développer des indicateurs de suivi de la politique et publier un rapport d'évaluation tous les cinq ans	MDDEFP	<ul style="list-style-type: none"> • Rapport d'évaluation de la PNE (2003-2009) publié en 2011. • Mise à jour annuelle des principales réalisations de la PNE. • Premier rapport quinquennal sur l'état des ressources en eau et des écosystèmes aquatiques prévu en 2014 - section V de la Loi sur l'eau.